

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES
De droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
à leur restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la réimpression
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la reproduction,
avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

28 Octobre 1875.

Chronique générale.

La discorde, qui a si profondément divisé les radicaux, s'est également glissée dans les rangs des modérés de la République.

Ce mode de votation a pour patrons MM. Ricard, de Marcère et Christophle, tandis que le scrutin d'arrondissement a pour avocats trois ministres : MM. Dufaure, Caillaux et Léon Say, renforcés de tous les autres membres du cabinet qui siègent sur d'autres bancs que ceux du centre gauche et de la gauche républicaine.

Cette situation fait souhaiter à certains parisiens du scrutin de liste qu'une crise ministérielle se produise dès l'ouverture de la session, et ils sont tout disposés à la provoquer en interpellant le gouvernement sur la politique intérieure.

Voilà donc les partis de gauche en plein état de guerre ; nous compterons les coups et nous ferons connaître tous les incidents de la lutte qui sera d'autant plus curieuse que M. Gambetta pourrait bien rencontrer M. Thiers et les fidèles de M. Thiers sur ses pas.

L'hôtel de la place Saint-Georges ne désemplit pas de visiteurs qui viennent prendre le mot d'ordre de l'ex-président de la République, qui a déjà eu plusieurs entrevues avec son premier aide-de-camp, M. Jules Simon.

Dans une réunion privée, tenue samedi à Aix, M. Edouard Lockroy a donné, à son tour, des explications sur la conduite passée, présente et future du parti radical.

Voici la fin du discours de M. Lockroy :

« Ce qu'il faut qu'on sache, aussi, c'est que le parti radical doit se retrouver, dans les Assemblées futures, ce qu'il était autrefois, et qu'il doit poursuivre, pacifiquement, légalement, mais aussi énergiquement, la réalisation de son programme. »

« Il faut qu'il soit entendu que, dans les Chambres futures, le parti radical ne se compromettra plus par aucune alliance douteuse ; que, sans être fermé à personne, il demandera des gages à ses alliés ; qu'il reprendra sa place à l'avant-garde du parti républicain ; qu'il affirmera ses revendications ; que, sans cesser d'être pratique, il redeviendra lui-même ; qu'il luttera franchement contre ses nouveaux ennemis, et qu'assurés du triomphe dans l'avenir, il poursuivra, sans exagération, comme sans faiblesse, la grande œuvre révolutionnaire. »

Tout commentaire serait superflu. Le programme de la République de demain est là, à peine dissimulé sous les mots : c'est le triomphe complet du radicalisme et le premier

essai du socialisme. Aux conservateurs de voir s'ils veulent en braver l'épreuve !

Voici ce que le Moniteur réplique aux journaux radicaux qui se sont si fort irrités contre lui au sujet de M. Bardoux :

« En signalant ce qu'il y a eu d'insolite dans la présence d'un haut fonctionnaire du ministère de la justice à la cérémonie du mariage civil de l'honorable M. Ferry, il paraît que nous avons attaqué les principes de 89, dont M. Thiers a pris récemment avec tant d'opportunité la défense à Arcachon. Trois journaux ont cru pouvoir nous dénoncer à ce propos comme des séides du cléricalisme le plus intolérant et le plus odieux, et peu s'en faut qu'on ne demande pour nous une condamnation judiciaire en règle. »

Etranger.

ALLEMAGNE.

Turin, 25 octobre.

La Gazzetta Piemontese publie la dépêche suivante adressée par l'empereur d'Allemagne au roi d'Italie et datée de Bolzano, 24 octobre :

« Au moment de quitter le territoire italien, je renouvelle au roi l'expression de ma profonde reconnaissance pour toutes les attentions dont il m'a comblé pendant mon séjour à jamais mémorable. Cette entrevue est

un événement qui sera enregistré par l'histoire, parce que l'un et l'autre nous avons été placés, par la Providence, à la tête de deux nations qui n'ont conquis leur unité qu'aux prix de longues luttes. »

Le roi a répondu par dépêche qu'il remerciait l'empereur de ses expressions pleines de bonté et que le souvenir de sa visite ne s'effacerait jamais de son cœur. Il a ajouté :

« Appelés tous les deux par la Providence à remplir un mandat identique, nous ne pouvons que nous réjouir du résultat que nous avons obtenu. Cette similitude dans la situation des deux souverains et des deux peuples resserrera davantage les liens de véritable amitié qui nous unissent déjà à tant de titres. »

ANGLETERRE.

Londres, 26 octobre.

Hier soir, a eu lieu à Alexandra Palace le banquet annoncé en mémoire de la bataille de Balaklava, auxquels assistaient les survivants de la brigade de cavalerie dite light brigade, qui a exécuté la fameuse charge de cavalerie à cette bataille.

Le colonel White présidait le banquet. Il avait à sa droite le baron de Grancey, attaché militaire de l'ambassade française à Londres ; à gauche, M. de Canavara, officier de marine attaché à l'ambassade d'Italie.

Plusieurs toasts ont été portés. Le colonel White a bu à « nos braves alliés. »

« Que seraient devenues, a-t-il dit, les troupes anglaises sans la diversion faite par l'attaque des chasseurs d'Afrique à Balaklava ? J'espère, a-t-il ajouté, que les Français seront toujours nos alliés : le sang versé à Balaklava a cimenté pour toujours l'union des deux pays. »

Le baron de Grancey, répondant à ce toast, a dit :

« Depuis que je suis en Angleterre, je n'ai pas eu de plus grand honneur que celui de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA PAGE 115.

(Suite.)

Le père et la fille ne manquaient pas de courage : la perspective, pour l'un, de subvenir à ses besoins par le travail ; pour l'autre, d'accepter une condition servile, ne les effrayait pas ; mais l'idée de la séparation les mettait au désespoir.

« Vous vous disposez, je crois, à partir ce soir ? — Non pas ce soir, mais dans deux heures ; ma fille achève de fermer sa malte et, vous le voyez, les miennes sont déjà prêtes, expliqua M. Amélot, en jetant un regard douloureux sur ses préparatifs de départ. »

« Dans deux heures ! répéta Saturnin, visiblement contrarié. Puis il reprit timidement : — Si j'osais vous demander un sursis ? »

« Un sursis ! et pourquoi, cher voisin ? — Pour que vous puissiez prendre le temps de consulter M^{lle} Caroline sur une proposition que je vous prierai de lui faire en mon nom. »

M. Amélot regarda avec étonnement Saturnin, qui paraissait de plus en plus troublé devant ce regard.

« Une proposition de votre part, à Caroline ? Je ne vous comprends pas ; de quoi s'agit-il ? »

« Monsieur, dit alors résolument Saturnin, comme s'il prenait son élan pour franchir un pas difficile, j'ai l'honneur de vous demander la main de mademoiselle votre fille. »

« Vous n'y pensez pas ! Je suis ruiné. — Je n'ai pensé qu'à une chose : c'est qu'ayant le choix entre se séparer de vous et me prendre pour mari, il serait possible qu'elle me donnât la préférence. »

La pensée du jeune voisin était juste, car le père et la fille ne partirent pas, et le soir même un billet affectueux appelait Saturnin Grandmaison chez M. Amélot.

On compta bientôt un heureux ménage de plus. Caroline se trouvait digne de la généreuse affection qui était venue au-devant d'elle. Les circonstances dans lesquelles son mariage avait été arrêté lui rendaient son mari doublement cher ; elle vit en lui un sauveur et se regarda comme son éternelle débitrice. L'année suivante, la naissance

d'un fils mit le comble à sa félicité. Quant à Saturnin Grandmaison, souvent importuné par le bruit de la réputation de son cousin, il persistait dans son projet d'avoir une idée ; mais, gardant un prudent silence auprès de sa femme et de son beau-père sur l'inutilité de ses efforts intellectuels, il répondait à M. Amélot, qui l'interrogeait parfois sur le résultat de ses méditations :

« Patience, beau-père ; l'invention est un œuf à qui l'incubation est nécessaire, une lente incubation. Soyez tranquille, l'œuf éclora. Notre cher Armand sera le fils d'un grand homme. »

Caroline, pour qui sa croyance en son mari égalait sa croyance en Dieu, attendait l'éclosion promise, et, certaine de la saluer un jour, elle ne se lassait pas de l'attendre.

M. Amélot ne devait pas voir ce grand jour ; il s'éteignit en plein bonheur, entre sa fille, le petit Armand et Saturnin, les remerciant d'avoir donné à sa vieillesse le repos de l'esprit et la joie du cœur.

Peu de temps après que l'année de deuil se fut écoulée, M. Grandmaison dit un jour à Caroline :

« Dans l'intérêt de mes travaux et dans celui des études d'Armand, qui a maintenant sept ans accomplis, nous serions sagement, il me semble, d'aller habiter à Paris ; trouves-tu quelque grave empêchement à abandonner ce pays ? »

« Je te suis reconnaissante d'y avoir laissé vivre et mourir mon père, répondit M^{lle} Grandmaison ;

maintenant, où tu iras je me trouverai bien. »

La famille Grandmaison partit le jour même où le Moniteur publiait l'ordonnance du roi qui élevait, dans sa petite ville, Léon Gérard à la dignité de maire.

Laissons passer dix ans. Saturnin et Caroline occupent, à l'extrémité du quartier latin, un appartement sur la place de la Vieille-Estrapade ; leur fils Armand, élève de l'École navale, est parti comme enseigne de vaisseau pour faire un voyage en Chine, et l'inventeur en espérance est toujours à la recherche d'une idée.

Après avoir exploré les bibliothèques publiques et les étalages des bouquinistes qui meublent le parapet des quais de la rive gauche, il avisa un jour, dans le voisinage de l'église de Saint-Germain-des-Près, le magasin d'un marchand de vieux papiers, qui achetait au poids et au comptant tout ce que ses confrères ambulants, portant la hotte ou traînant la charrette, ramassaient durant leurs tournées dans Paris et sa banlieue. En fait de papier maculé par la plume, il n'était rien qu'on ne trouvât dans ce pandémonium des choses écrites : drames inachevés, études sur l'histoire, dissertations paléontologiques, mémoires sur le mouvement perpétuel, critique de beaux-arts, essais sur les hiéroglyphes, etc., etc. Le marchand et son commis soumettaient chaque jour la pacotille de la veille à un triage scrupuleux, et tous ceux des ma-

me rencontrer aujourd'hui avec nos braves camarades. »

Examinant ensuite, à un double point de vue, le but du banquet, le baron de Grancey a dit :

« Cette réunion intime est d'abord une protestation contre un livre récemment publié et qui vise à détruire les sentiments de confiance qui existent entre l'armée française et l'armée anglaise. (Cris : Jamais ! jamais !)

» L'auteur de ce livre a surtout attaqué le chevaleresque Canrobert... mais, dit le capitaine de Grancey en s'interrompant, je crois qu'il vaut mieux laisser cela au bon sens des soldats anglais. (Applaudissements.)

» Il y a une autre raison pour laquelle je suis heureux de voir cette réunion : c'est parce qu'elle est encore une protestation contre les prétentions de ceux qui voudraient organiser l'armée ou le régiment de la même manière qu'on prépare les individus en vue des travaux civils, commerciaux et industriels. C'est là une idée très-dangereuse. Je voudrais bien voir 600 hommes, engagés dans les occupations commerciales, aller sacrifier leur vie pour sauver celle des autres dans des endroits où les fièvres abondent, et cela par pur dévouement pour leurs compatriotes. »

Le capitaine de Grancey a terminé en faisant ressortir l'importance de la discipline et du dévouement au devoir.

L'attaché italien a exprimé le regret qu'il n'y eût parmi les assistants aucun Italien qui eût pris part à la guerre de Crimée.

ESPAGNE.

L'Union a reçu la dépêche suivante :

« Bayonne, 25 octobre.

» Une victoire a été remportée hier à Lumbeie, par les carlistes, contre trente bataillons, commandés par Quesada. C'étaient les généraux Cavero et le comte de Caserte qui commandaient les forces carlistes. »

PREUVES SUR PREUVES.

Un bandit qui répond au nom de Mériqot, — retenez bien ce nom-là, car il est possible que l'indulgence du jury de la Creuse fournisse tôt ou tard à ce monstre l'occasion de s'illustrer encore par un nouveau crime, — ce bandit vient de dérober sa tête à l'échafaud, qui la réclamait, en bénéficiant de deux mots : *circonstances atténuantes*, que la législation criminelle met à la disposition des jurés. Ce Mériqot qui, sans la décision inattaquable du jury de la Creuse, n'aurait assurément pas échappé au martyre social, destiné jadis à tous les grands criminels, était, d'ailleurs, bien peu digne de clémence. Marié, depuis vingt-cinq ans environ, à une femme très-vertueuse, qui était, en même temps, une mère excellente et dévouée, il lui a fait endurer, pendant vingt-cinq ans, toutes sortes de tortures ; et c'est quand son

imagination dégradée s'est trouvée à bout de ressources, que lui, Mériqot, s'est chargé de condamner sa femme, et s'est fait à la fois juge et bourreau. Cette décision une fois prise, il a fallu ayiser au genre de supplice, et comme l'intéressant bandit de la Creuse ne voulait pas en finir d'un coup, il s'est mis à écraser sa victime à coups de pierres, se complaisant à prolonger une horrible agonie.

Le procès a fourni, sur cette sinistre affaire, les détails les plus circonstanciés, et ce misérable s'est ingénié à doubler l'horreur de son crime par l'imperturbable cynisme dont il a fait preuve devant la cour d'assises. Non-seulement il n'a témoigné d'aucun repentir, pendant l'instruction, et au cours des débats ; mais tout en passant des aveux et en se reconnaissant coupable du crime inouï qui l'amenait à comparaître devant la justice, il n'a pas craint d'affirmer qu'il recommencerait si c'était à refaire, et qu'en somme, la mort de sa femme, massacrée par lui, l'avait brusquement privé des jouissances de la torture, qu'il savourait depuis vingt-cinq ans.

Le jury de la Creuse, appelé à se prononcer sur ce crime, n'a pas eu, comme bien on pense, un moment d'hésitation : il a reconnu Mériqot coupable sur tous les chefs d'accusation, mais avec admission de circonstances atténuantes. Ce verdict qui, aujourd'hui, ne paraît pas extraordinaire, peut avoir les plus déplorables conséquences. D'abord, il sauve la tête d'un monstre et le condamne à vivre, comme tant d'autres aussi coupables que lui, et qui, grâce à cette maladie sentimentale qui, depuis quelque temps, s'est emparée des meilleurs esprits, restent comme une menace contre la société, sur laquelle un hasard quelconque peut les lâcher d'un moment à l'autre. Ensuite, pour avoir le droit d'user d'indulgence, à l'égard de monstres de cette espèce, il faudrait tout au moins constater qu'il reste chez eux quelque chose de l'homme ; sinon le premier devoir, l'unique devoir est d'en purger la société, comme l'équarisseur abat un cheval morveux, pour ne point infecter les autres.

Cependant, c'est aujourd'hui comme un mot d'ordre. La peine de mort qui figure dans notre législation criminelle, est virtuellement abrogée, par la volonté des jurés, et ces deux mots : *circonstances atténuantes*, qu'une prévoyante sagesse avait introduits dans le Code, pour être employés, avec une circonspection extrême, sont faits pour dénaturer, de nos jours, les plus horribles crimes et les mieux prémédités.

En présence d'une persistance aussi exclusive, nous nous permettrons bien humblement d'adresser aux jurés qui protestent contre la peine de mort, à l'aide d'une formule légale, une question toute simple : que penseraient-ils de leur verdict, dans un nombre d'années indéterminé, s'il arrivait que Mériqot, par exemple, ou Maillot, ou tant d'autres virtuoses du crime, après s'être évadés, ce qui est dans l'ordre des choses possibles, se trouvaient surpris de nouveau en flagrant délit d'assassinat ? N'auraient-ils pas une certaine part de responsabilité mo-

rale dans le nouveau forfait, et ne serait-on pas autorisé à leur dire : voilà un attentat dont il ne serait pas question, si vous n'aviez pas été jadis aveuglés par de déplorables théories, et si vous n'aviez pas jugé bon de sacrifier la sécurité générale à une fausse sentimentalité ?

En Belgique, chez nos voisins les plus proches qui ont beaucoup de notre caractère aventureux et nous ont devancés, dans beaucoup de réformes, dans celle entre autres que l'on prêche aujourd'hui, en France, avec un si fâcheux acharnement, on commence à revenir sur une mesure précipitée. Les statistiques, paraît-il, signalent un accroissement notable, dans la criminalité, depuis que les assassins n'ignorent pas qu'ils sont libres de tuer sans exposer leur tête.

Ainsi, voilà maintenant que l'on proteste contre une loi qui, répudiant la peine de mort, protège le criminel aux dépens de la société tout entière, et qu'au moment même où l'on s'élève en France contre l'échafaud, on en réclame, à nos portes, le rétablissement, comme le moyen unique et efficace d'en imposer, par la frayeur, aux bandits qui tremblent devant le dernier supplice, comme des bêtes fauves devant le brasier ardent, et de diminuer le nombre des assassins par la suppression des assassins. — Charles Canivet. (Journal de Paris.)

Nouvelles militaires.

Nous apprenons que, sur le rapport de M. le ministre de la guerre, le Président de la République vient de décréter qu'en cas de guerre ou de mobilisation, les hommes de la réserve de l'armée active ou de l'armée territoriale pourront être appelés à faire temporairement le service de gendarmerie, et qu'ils recevront la solde déterminée par les tarifs en vigueur pour les élèves-gendarmes.

La fourniture des chevaux, des effets d'habillement, de grand équipement, et de harnachement qui leur sont nécessaires, seront supportés par l'Etat ; mais ils n'auront point droit à la première mise d'équipement.

En temps de guerre, les familles de tous les sous-officiers, brigadiers et gendarmes mariés ou veufs avec enfants, qui seront appelés hors de leur résidence pour faire partie des forces publiques aux armées, recevront une indemnité spéciale de 1 fr. par jour.

Cette indemnité ne sera due ni aux familles des hommes veufs qui ne se composent que d'enfants de troupe au-dessus de l'âge de dix ans, ni à celle des hommes de la réserve ou de l'armée territoriale qui seront appelés à faire temporairement le service de gendarmerie.

Elle sera allouée pendant toute la durée de l'absence des sous-officiers, brigadiers et gendarmes, et elle sera acquittée sur les fonds de la masse de secours.

Malgré quelques réformes récemment introduites dans le service de l'intendance mi-

litaire, les dernières manœuvres d'automne ont démontré que ce service laissait encore à désirer, non pas au point de vue des hommes dont les capacités et l'instruction sont hors de cause, mais au point de vue de l'organisation elle-même, organisation qui ne répond plus aux nécessités d'une prompt

En vue d'obtenir, à cet égard, des résultats plus satisfaisants, M. le général de Cissey a décidé qu'un intendant militaire partirait incessamment pour Berlin avec la mission spéciale d'étudier, dans tous ses détails, l'organisation administrative de l'armée allemande, et d'en présenter un rapport qui sera soumis au conseil supérieur de la guerre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La semaine dernière, et pendant trois soirées consécutives, on a joué la comédie au château de Jalesnes, à Vernantes.

Ces fêtes ont été plus brillantes encore que celles déjà données l'an dernier par M. le marquis de Maillé de Latour-Landry. Comme toujours, on remarquait dans l'assistance les plus beaux noms de la contrée, des officiers de l'Ecole de Saumur et tout le high-life de l'Anjou et de la Touraine. Un grand nombre d'habitants de Vernantes et des environs s'y trouvaient également.

Pour chacune des trois représentations, le programme était ainsi composé : les *Souliers de bal*, charmante comédie en un acte, de M. Octave Gasteineau ; le *Mariage aux lanternes*, opérette en un acte, musique d'Offenbach ; l'*Affaire de la rue de Lourcine*, comédie-vaudeville en un acte ; *Un Monsieur et une Dame*, vaudeville en un acte.

Les divers rôles étaient remplis par : le comte et la comtesse Urbain de Maillé, la comtesse Marie de Maillé, la marquise d'Anglade, le comte et la comtesse de Pronleroy, M^{me} de La Brière, M. Delsarte, le baron et la baronne de Champchevrier et le vicomte Roger de Chabrol.

Après le spectacle, il y a eu chaque fois charmant souper et danses animées.

Nous nous plaisons à répéter les échos qui nous arrivent de Vernantes, où il n'y a qu'une voix pour dire l'aménité et les bienfaits de la famille de Maillé, dont la fortune sert à soulager toutes les misères. Non-seulement M. le marquis de Maillé ne refuse jamais son concours aux œuvres de toutes sortes, mais encore il est heureux d'ouvrir les portes de son château à toute la population de Vernantes, pour la faire jouir des divertissements que cette noble famille offre de temps en temps aux nombreux amis qui l'entourent. C'est ainsi que nous avons vu, la semaine dernière, les stalles du théâtre du château de Jalesnes remplies des habitants de l'endroit, heureux de pouvoir assister, eux aussi, à la représentation de quelques jolies pièces interprétées avec tant de grâce et de distinction.

Nous avons parlé l'autre semaine de la

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

MERCREDI 3 novembre 1875.

FLEUR DE THÉ

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Charles Lecocq.

1^{er} acte : *Les Français à Pékin*. — 2^e acte : *Le Mariage chinois*. — 3^e acte : *La loi du Tssing*.

DISTRIBUTION :

Bustache Pinsonnet, cantinier, M. Descamps. — Tien-Tien, mandarin à boucle de zinc, M. G. Simon. — Ka-o-lin, capitaine des tigres, M. Moreau. — Césarine, cantinière, M^{me} Mascart. — Fleur de Thé, fille de Tien-Tien, M^{lle} Guibert. — Corbillon, maître limonier, M. Puton. — Un tigre, M. Bontard.

Marins et soldats français, Chinois, Chinoises, Tigres, etc. La scène se passe à Pékin.

LES NOCES DE JEANNETTE

Opéra comique en un acte, paroles de Michel Carré et Jules Barbier, musique de Victor Massé.

Le rôle de Jean sera rempli par M. DIEPDALLE, le nouveau baryton, et celui de Jeannette par M^{lle} PAPIN.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

nuscris qui paraissent, d'après leur étendue, avoir une certaine valeur, étaient rangés dans des casiers méthodiquement étiquetés. Saturnin Grandmaison ne manqua pas de s'arrêter longtemps devant les deux casiers qui portaient ces inscriptions : *Inventions, Découvertes*.

— Combien tout cela ? demanda-t-il, en désignant du bout de sa canne le contenu des deux casiers, objets de sa convoitise. Le marchand, qui flairait un collectionneur à exploiter, demanda du double lot une somme assez importante pour faire hésiter Saturnin Grandmaison, bien qu'il se fût dit : « Il est impossible que ce que je cherche ne soit pas là-dedans. » Cependant il n'hésita pas et ne marchandait que pour la forme. Le besoin de se révéler au monde était devenu plus impérieux et plus pressant depuis qu'il avait lu, dans une lettre écrite de sa petite ville : « M. Léon Gérard a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. » Au mouvement de dépit qu'il ne put alors réprimer devant sa femme, celle-ci répondit avec confiance : — Quand tu auras fini le grand ouvrage, auquel tu travailles depuis tant d'années, tu seras nommé commandeur.

Par suite de sa visite chez le marchand de vieux papiers, M. Grandmaison rentra chez lui accompagné d'un commissionnaire qui ployait sous le poids de sa charge. Il fit jeter tout péle-mêle dans son cabinet de travail, où il s'enferma pour con-

sulter et classer ses richesses. Mais un jour ne suffisait pas pour débrouiller le chaos ; il s'y employa toute une semaine, sans prendre un moment de répit, ne permettant pas à sa femme d'entrer chez lui, où il demeurait porte close. Caroline, qui voyait à peine son mari aux heures des repas, et s'était aperçue qu'il dormait à peine quelques heures, commençait à s'inquiéter pour sa santé de cette ardeur au travail, lorsque enfin elle le vit, après huit jours de cette occupation écrasante, venir à elle rayonnant de joie, et s'écrier : *Eureka !*

— Ce qui signifie ? demanda-t-elle.

— J'ai trouvé ! reprit-il triomphant.

VI. — UNE LACUNE.

Saturnin Grandmaison ne manquait absolument ni de savoir ni de probité ; seulement il ne possédait pas le génie de l'invention, sorte de luxe interdît à nombre d'honnêtes gens qui vivent fort bien sans cela. Il s'en affligeait au point de considérer cette impuissance comme un malheur. Né bon garçon et foncièrement loyal, sa jalousie contre son cousin avait seule gâté son excellent naturel. La pensée des succès de Léon Gérard le harcelait, comme les flèches barbelées qu'on enfonce dans le flanc des laureaux pour les surexciter jusqu'à la fureur. Incapable d'inventer, il avait nourri l'espoir de découvrir quelque invention injustement dédaignée autrefois ou tout à fait igno-

rée, afin de la mettre en lumière, ce qui n'était pas une mauvaise pensée ; mais il voulait se l'attribuer : voilà le crime ! Cependant sa conscience, qui se fût révoltée à l'idée de voler un sou à un vivant, n'éprouvait aucun scrupule à dévaliser un mort.

Pour être juste, il faut dire que le besoin de l'emporter en renommée sur son cousin, même au prix d'un triomphe frauduleusement obtenu, n'était pas le seul mobile de sa coupable intention ; un sentiment plus avouable le poussait à vouloir impérieusement illustrer son nom. La profonde admiration qu'il inspirait, de confiance, à sa femme, l'opprimait comme un remord ; forcé de s'avouer qu'il était en réalité impuissant à la mériter, il n'avait rien de plus à cœur que de la justifier, du moins en apparence, fût-ce au prix d'un audacieux plagiat. De là le transport de joie qui lui arracha un cri semblable à celui d'Archimède, quand il eut rencontré dans la masse de papiers achetés chez le voisin de Saint-Germain-des-Prés plusieurs cahiers d'une même écriture, dont l'examen rapide lui révéla l'importance. Après tant d'années d'inutiles efforts pour découvrir l'objet de ses recherches, il possédait enfin son invention ; oui, la sienne, au même titre qu'étaient siens les sermons de l'abbé Roquette, desquels le satirique a dit :

Moi qui sait qu'il les achète,

Je soutiens qu'ils sont à lui.

(La suite au prochain numéro.)

disparition, à Angers, des deux enfants Bruggiotti et Moreau.

Le *Patriote* nous apprend que ces enfants ont été retrouvés et arrêtés sur la commune de Couture, canton de Gennes, arrondissement de Saumur, dans la journée du jeudi 24 octobre.

Vendredi 22, un agent de police alla avertir les parents que leurs enfants étaient retrouvés, mais qu'une enquête était ouverte et qu'on ne pourrait les leur rendre que si le résultat de l'enquête n'avait relevé rien de grave et de répréhensible à leur égard.

Il est probable que, même en cas de délit, le jeune Moreau, qui n'est âgé que de 11 ans, et qui n'a été entraîné à cette fâcheuse escapade que par le fils de M. Bruggiotti, sera rendu à sa famille, comme ayant agi sans discernement.

Quant à ce dernier, qui a 14 ans, et n'en est pas à son coup d'essai, il pourrait bien être considéré comme ayant agi avec connaissance de cause, et par conséquent la loi pourrait lui être appliquée.

Le parquet, saisi de l'affaire, ne tardera pas sans doute à se prononcer.

L'armée territoriale. — On parle de réunir, au mois de janvier prochain, pour quelques jours seulement, quatre classes de l'armée territoriale dans les chefs-lieux d'arrondissement, afin que les officiers puissent voir et distribuer leurs hommes.

Ils choisiraient leurs sous-officiers. Les classes appelées seraient les quatre premières, comprenant les hommes de 30, 31, 32 et 33 ans.

Avis aux propriétaires de voitures et de chevaux.

Les propriétaires de voitures et de chevaux sont prévenus qu'ils doivent déclarer, avant le 15 janvier prochain, toutes les voitures et tous les chevaux qu'ils possèdent, dans quelque commune que ce soit. Les déclarations doivent être faites dans l'une ou l'autre des communes où ils ont une résidence. Les taxes seront doublées pour les voitures ou les chevaux qui n'auront pas été déclarés dans les délais fixés ou qui auraient été déclarés d'une manière inexacte.

Le *Journal officiel* vient de publier un long arrêté du ministre des finances concernant la fabrication des cartes postales par l'industrie privée.

A l'avenir, les cartes postales peuvent être confectionnées et mises en vente par les soins de l'industrie privée, à quelques conditions stipulées dans l'arrêté. Ces conditions concernent la dimension et la forme.

Nous apprenons que le commerce de Blois est en grand émoi par suite d'avertissements qui viennent d'être adressés aux commerçants et industriels, associés en nom collectif, de se mettre en mesure d'acquiescer, d'ici au 20 novembre, la taxe de 3 0/0 dont sont frappées les valeurs mobilières, par la loi du 29 juin 1872, loi qui n'avait été appliquée jusqu'à ce jour qu'aux sociétés par actions.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

« Nos lecteurs savent que deux habiles vélocipédistes, dont l'un, M. Laumailly, est notre compatriote, sont partis le 12 octobre, à midi 20, de Paris pour aller à Vienne en Autriche. Ils entreprenaient à rebours le même trajet que fit le lieutenant hongrois Zubowitz sur son cheval *Caradoc* en quinze jours francs. Comme lui ils ne devaient mettre que quinze jours pour accomplir ce voyage de plus de 300 lieues. Le 16 octobre, ils étaient en Bavière, à Pétersthal.

» Nous apprenons qu'ils sont entrés à Vienne dimanche soir, 24 octobre, ou lundi matin 25, devant ainsi de deux jours le terme qui leur avait été fixé; et encore ont-ils perdu un jour entier dans les environs d'Ulm (royaume de Wurtemberg) où ils ont été arrêtés par les neiges et le mauvais état des routes.

» Les deux infatigables vélocipédistes voyageaient huit heures par jour, parcourant de 100 à 120 kilomètres pendant ce court espace de temps.

Encore un empoisonnement par les champignons.

On lit dans l'*Indépendant de Montargis* :

La nouvelle d'un empoisonnement de jeunes soldats par des champignons a vivement ému, cette semaine, notre population.

On a beaucoup exagéré les faits déjà malheureusement trop graves, puisqu'il y a eu mort d'homme. Voici ce que nous avons pu savoir à une source absolument certaine.

Dimanche dernier, quatre soldats du 89^e de ligne ont fait cuire et mangé des champignons qu'ils ont dit avoir achetés la veille à une femme de la ville. Comme, par suite d'indisposition antérieure, ils étaient tous quatre à l'infirmerie, aussitôt que les premiers symptômes d'empoisonnement se sont déclarés, on a pu leur donner des soins immédiats. Malheureusement l'un d'eux, le soldat Redon, âgé de 23 ans, a succombé. Il a été inhumé mercredi matin. Les trois autres sont hors de danger.

Faits divers.

Vient de s'éteindre dans sa centième année M. le marquis de Lancosme, dernier rejeton de cette vieille famille tourangelles des Savary de Lancosme, qui compta un représentant parmi les chevaliers bannerets de Philippe-Auguste.

Le marquis de Lancosme, ancien membre du conseil général de l'Indre, officier supérieur dans la garde de Louis XVIII, fut élevé à la dignité de pair de France par Sa Majesté le roi Charles X.

Il épousa M^{lle} de Menou, l'un des plus anciens et des plus illustres noms de Touraine.

Il laisse une fille, M^{lle} la marquise de Mondragon, et six petites-filles: la comtesse Octave de Bastard, la comtesse d'Orylandes, la marquise de Beaumont, la comtesse Jacques de Beaumont, la vicomtesse de la Villarmois, la comtesse de Bonvouloir.

Né le 4 février 1776, M. le marquis de Lancosme n'a cessé, pendant sa longue carrière, d'être fidèle à sa foi religieuse et à sa foi politique.

On annonce la mort de M. l'abbé Migne, qui a succombé samedi dernier à Paris. Ses obsèques ont été célébrées à l'église Saint-Pierre de Montrouge, sa paroisse.

Jacques-Paul Migne était né à Saint-Flour (Cantal), le 25 octobre 1800; il fit ses études de théologie à Orléans, et professa quelque temps la classe de quatrième au collège de Châteaudun; ordonné prêtre en 1824, il fut envoyé comme curé au bourg de Puiseaux. Quelques démêlés avec M^r Brumault de Beauregard, évêque d'Orléans, le firent démettre de sa cure, et ce fut en 1833 qu'il vint à Paris, où il fonda le journal *l'Univers*, qu'il céda trois ans plus tard. Alors il s'occupa d'établir une imprimerie catholique au Petit-Montrouge, où plus de 300 ouvriers travaillaient sans relâche.

Depuis plus d'un an, M. l'abbé Migne était fort souffrant. Jusqu'en juin 1856, M. l'abbé Migne était propriétaire d'un journal quotidien, la *Verité*, ancien *Journal des faits*, qui devint plus tard le *Courrier de Paris*.

Vendredi a été ouvert, au palais de l'Industrie, un concours de pomologie. La plupart de nos grands pépiniéristes et horticulteurs ont envoyé les plus beaux spécimens des produits de leurs vergers et de leurs cultures. On remarque des oignons monstrueux, de Grasse, une collection de cucurbitacées, des grappes de raisin pesant plus de trois livres chacune, et surtout des séries admirablement complètes de toutes les variétés de raisins, poires, pommes, nèfles, coings, marrons, etc.

Au 15 octobre courant, un recensement fait par les soins de la mairie de la ville de Metz a constaté qu'il y avait 2,754 appartements vacants. La population civile de Metz, qui dépassait avant la guerre 50,000 habitants, est réduite aujourd'hui à environ 42,000 Messins anciens habitants.

Il y a déjà plusieurs jours, M. Marambot, qui avait frappé, comme on sait, d'un coup de couteau Henri Robert, l'ami de sa fille, a été mis en liberté provisoire.

Quant à Henri Robert, il est toujours à l'hôpital, mais en pleine convalescence. Les plus grands ménagements ont été prescrits en vue de le soustraire à l'in-

fluence des premiers froids, le couteau du père Marambot ayant atteint les voies respiratoires.

Il ne serait pas impossible que ce drame parisien ne prit fin par un mariage. Un petit groupe de personnes, qui portent le plus grand intérêt au père et à la fille, s'emploient dans ce sens.

Cette affaire viendra devant les assises avant un mois, croyons-nous.

On a remarqué qu'en pareille matière le jury rend invariablement un verdict de non culpabilité.

Le fou fusillé, le héros du drame de Saint-Omer, et qui donne lieu en ce moment à une enquête administrative ordonnée par le ministre de l'intérieur, va aussi bien que possible.

Il est très-calme, mange et dort régulièrement.

Un mariage est sur le point de s'accomplir dans des circonstances fort curieuses; l'histoire est absolument authentique:

Un financier, veuf en premières noces, M. M..., bien connu dans le quartier Caumartin, auquel sa maturité, et surtout sa caisse, donnaient le droit de se choisir une nouvelle compagne selon son cœur, a épousé, il y a peu de temps, une demoiselle, riche de beaucoup de vertus et d'excellentes qualités, mais entièrement dépourvue d'actions, obligations et autres titres... à la considération des niais.

Devenu l'épouse du capitaliste, la jeune personne a fait venir, dans le domicile conjugal, afin de continuer de vivre avec elle dans une douce intimité, madame sa mère, veuve d'un officier ayant fait ses preuves de bravoure pendant la dernière guerre.

L'épousée a seize ans, et la veuve a deux fois cet âge; mais on les prend aisément pour les deux sœurs: même physionomie, même grâce, même beauté, mêmes cheveux blonds comme des épis mûrs: la ressemblance est parfaite.

La nature s'est permis envers ces deux personnes une distraction charmante à laquelle personne ne veut croire.

M. Edmond, le fils du premier lit du banquier, âgé de vingt-deux ans, y a cru moins que personne. Il s'est enamouré de la jolie veuve; il le lui a dit; il a plu; il a été agréé comme futur mari. Les bans ont été publiés, le mariage se fait samedi.

Ainsi M. Edmond devient le beau-père de son père et celui-ci, à son tour, se trouve être le gendre de sa belle-fille.

La jeune épouse du financier se trouve exactement dans la même situation à l'égard de sa mère, qui devient la bru de son mari.

La monnaie chinoise. — On annonce l'arrivée prochaine d'une ambassade chinoise, qui serait chargée de prendre des arrangements pour faire frapper les monnaies d'or et d'argent du Céleste Empire dans un hôtel de la monnaie d'un des Etats de l'Europe.

S'il faut en croire les informations données à ce sujet par la *Correspondance universelle*, le gouvernement de Pékin viendrait de passer avec le gouvernement français un contrat aux termes duquel les monnaies chinoises seraient pendant une durée de trois ans frappées à l'hôtel de la Monnaie de Paris.

Dans ce cas, l'ambassade annoncée n'aurait plus pour mission que d'apporter les modèles types des monnaies et de s'entendre pour la mise en train du travail et certaines questions de détail.

Dernières Nouvelles.

New-York, 26 octobre, soir.

Un immense incendie vient d'éclater à Virginia-City (Nevada).

Tous les moulins, plusieurs banques, des églises et d'autres édifices publics sont détruits.

Le dernier télégramme annonce que toute la partie commerciale de la ville est complètement incendiée, et que le feu n'a pas encore diminué de violence.

Le génie se dispose à faire sauter un certain nombre de bâtiments pour arrêter les flammes.

New-York, 27 octobre.

Les pertes causées par l'incendie de Virginia-City (comté de Nevada, Etat de Cali-

fornie) sont évaluées à un million de dollars. Elles sont pour la plupart couvertes par des assurances à des compagnies étrangères.

10,000 personnes sont sans asile.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 27 octobre.

Les recettes générales ont acheté aujourd'hui 34,000 fr. de 5 0/0 et 15,000 de 3 0/0. Le marché a été d'ailleurs excellent et la plupart des valeurs ont profité de la bonne impression qui a régné pendant toute la durée de la bourse.

Le 5 0/0, qui a débuté à 104,78, a fait 105 et s'est maintenu très-ferme à 104,97.

Le 3 0/0 a eu également une hausse de 23 centimes et on le demandait en clôture à 65,75.

Le Turc a fait 26,90. Les lots sont à 78.

L'italien a gagné 30 centimes du commencement à la fin de la bourse; il est actuellement à 73,40.

Le Crédit mobilier reste ferme au cours conquis hier, et on peut prévoir que le mouvement commencé ces jours derniers, et qui s'est accentué hier, continuera demain et les jours suivants.

Le Gaz est toujours à 4,030.

Les actions de Suez font 720 et les Délégations 642.

Le Mobilier espagnol a gagné aujourd'hui le cours de 700, et il a même vu traiter quelques affaires en clôture à 702.

Extérieure espagnole 47 1/2; — Intérieure, 44 13/16.

La Société générale fait 571, les Autrichiens 618 et les Lombards 222.

Publications de mariage.

Joseph Ducraban, journalier (veuf), et Julie Garnier, chapeletière, tous deux de Saumur.

François-Louis Quarez, tisserand, de Saumur, et Maria-Julie Laurent, cuisinière, de Lille.

Prosper Clochet, cavalier de manège, et Félicité Gaudicheau, lingère, tous deux de Saumur.

Adrien-Eugène Moreuil, peintre en voiture, et Emilie-Ernestine Galard, couturière, tous deux de Saumur.

Jules Le Breton, instituteur, de Saumur, et Berthe-Aimée Vinsonneau, sans profession, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Casimir-Louis-Joseph Descamps, maître d'armes, et Basilde-Eugénie Bouchon, couturière, tous deux de Saumur.

Pierre Vally, employé de chemin de fer, de Tours, et Georgette-Adèle Pernot, couturière, de Saumur.

Marie-Armand Rousseau, sous-lieutenant de cavalerie, de Saumur, et Augustine-Marie-Antoinette de Prémonville, sans profession, de Paris.

Albert Lorigo, tapissier, de Saumur, et Anne-Marie-Louise Petitbon, tapissière, de Chinon.

Jacques-Hippolyte Coudray, cultivateur, de Breil (Maine-et-Loire), et Marie-Joséphine Brazille, lingère, de Saumur.

François-Théophile Branchu, domestique, du Coudray-Macouard, et Louise Lhuillier, nourrice, de Saumur.

Dans son numéro de cette semaine, *l'Univers illustré* consacre à « la Chasse » une très-belle planche en double format qui ne manquera pas d'être appréciée de tous les disciples de saint Hubert, car elle présente, dans un ensemble tout à fait original et pittoresque, les genres variés du sport cynégétique. Parmi les sujets que ce même numéro fait passer sous les yeux de ses lecteurs, nous signalerons encore: une scène du *Panache*, la nouvelle comédie de M. Edmond Gondinet, qui vient d'obtenir un si grand succès au théâtre du Palais-Royal; le portrait de Carpeaux, la maison mortuaire, la chapelle ardente, le cortège funèbre; le portrait de M. Marbeau, le fondateur des crèches; l'*Attente*, par M. Ulysse Buun, tableau très-justement remarqué au dernier Salon; l'embarquement de S. A. R. le prince de Galles pour les Indes, etc., etc. — Rébus, problèmes d'échecs.

Quant à la partie littéraire de *l'Univers illustré*, qui unit l'intérêt à la plus scrupuleuse moralité, sa réputation est depuis longtemps établie, et l'on peut dire qu'elle reste à la hauteur de sa partie artistique.

La Guerre future, tel est le titre du nouvel ouvrage publié par Arnould Frémy à la librairie Michel Lévy. Toutes les questions si nombreuses et si graves de philosophie politique et sociale soulevées par les événements de 1870 sont traitées à fond dans ce livre d'une si haute importance, qu'il suffit d'annoncer pour le recommander à l'attention du public.

